

83, rue Saint Fuscien
80000 AMIENS
www.sommenumerique.fr

Tél. 03 22 22 27 27
Fax 03 22 22 03 57
courrier@sommenumerique.fr

20161212_DL_1

OBJET :
Budget principal –
cotisations 2017

Date de convocation :
23 septembre 2016

Date de séance:
12 décembre 2016

Date d'affichage :
10 janvier 2017

Membres en exercice : 45

Membres présents : 13

Membres votants : 26

ABSENTS : cf. PVS

Adoptée à l'unanimité

**Jours et heures d'ouverture
du syndicat mixte :**

Du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h30
et
de 14h00 à 17h30

L'an deux mille seize, le douze décembre à 17h30 le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Philippe VARLET, Président.

Etaiet présents : Isabelle ALEXANDRE, Gérard CARON, Michel CHIRAT, François DEBEUGNY, Myriam DEMAILLY, Denis DEMARCY, James HECQUET, Olivier JARDE, Jean-Claude LECLABART, Julien LEFEBVRE, Jean-Dominique PAYEN et Michel WATELAIN.

Secrétaire de séance : Isabelle ALEXANDRE

Pouvoirs : Bruno THIBAUT à Isabelle ALEXANDRE
Frédéric LECOMTE à Gérard CARON
Christian PRUD'HOMME à Michel CHIRAT
Emile FOIREST à François DEBEUGNY
Philippe COCQ à Myriam DEMAILLY
Isabelle DE WAZIERS à Denis DEMARCY
Gérard RICHEZ à James HECQUET
Annie VERRIER à Olivier JARDE
Ernest CANDELA à Jean-Claude LECLABART
Yves DERRIEN à Julien LEFEBVRE
Jean-Marie BLONDELLE à Jean-Dominique PAYEN
Bernard DAVERGNE à Philippe VARLET
Philippe CHEVAL à Michel WATELAIN

LE COMITE SYNDICAL

- Vu les statuts du syndicat mixte,
- Vu le débat d'orientation budgétaire du comité syndical du 21 novembre 2016,
- Vu le projet de Budget Primitif 2017.

DELIBERE

ARTICLE 1 – La cotisation 2017 des membres au budget principal de Somme Numérique s'élève à 0,52€ par habitant pour le Département de la Somme, 0,61€ par habitant pour les communautés de communes et à 0,82€ par habitant pour Amiens Métropole. Le nombre d'habitants utilisé est issu des chiffres publiés par la Direction Générale des Collectivités Locales sur le site du Ministère de l'Intérieur.

ARTICLE 2 – Ces cotisations seront prélevées en début d'année 2017 pour tous les membres par l'émission de titres de recette de Somme Numérique.

ARTICLE 3 – Le Président et le Trésorier du Grand Amiens et amendes sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.